

Autres réalisations

Programme de non-prolifération biologique

Un élément essentiel du *Partenariat mondial* consiste à freiner la prolifération des armes biologiques. Conformément à l'engagement pris par les dirigeants du G8 au Sommet de 2002 à Kananaskis, le Canada mène plusieurs initiatives en Russie et dans d'autres pays de l'ex-URSS pour empêcher des terroristes et des États soupçonnés de se livrer à des activités de prolifération d'acquérir ou de mettre au point des armes biologiques ou les matières, matériel et technologies connexes. La prolifération des armes biologiques soulève des préoccupations de plus en plus vives, notamment parce qu'un grand nombre d'installations n'ont pas les ressources nécessaires pour protéger convenablement les agents pathogènes et l'équipement servant à fabriquer ces armes mortelles. La vulnérabilité de ces installations réclame notre attention, car pour produire une arme biologique il ne faut qu'une quantité infime de l'agent qui sert à sa fabrication.

En guise de contribution à la non-prolifération des armes biologiques, le Canada est disposé, dans le cadre du *Partenariat mondial*, à aider les pays qui cherchent à :

- promouvoir l'adoption, l'universalisation, le respect intégral et le renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, qui interdit la mise au point, la fabrication, l'acquisition, le stockage et la conservation d'armes biologiques;
- mettre au point et appliquer des mesures efficaces pour comptabiliser et protéger les substances biologiques (sûreté biologique);
- mettre au point et appliquer des mesures efficaces de protection physique dans les installations qui abritent des substances biologiques (sécurité biologique);
- mettre au point et appliquer des contrôles frontaliers, des mesures d'application de la loi et des mécanismes de coopération internationale efficaces de façon à pouvoir détecter, réprimer et interdire le trafic illicite des substances biologiques (par exemple en installant des systèmes de détection, en formant les douaniers et les agents de l'ordre et en coopérant avec d'autres pour suivre le cheminement de ces substances);
- mettre au point, passer en revue et appliquer des contrôles nationaux efficaces sur les exportations et les transbordements des substances qui figurent sur



Les terroristes pourraient s'intéresser à la brucella, un agent de plusieurs maladies chez l'homme et les animaux

les listes de contrôle multilatéral des exportations, de même que sur toute autre substance susceptible de contribuer à la mise au point, à la fabrication ou à l'utilisation d'armes biologiques;

- adopter et renforcer les mesures visant à réduire les stocks d'agents pathogènes et de toxines biologiques dangereux.

La Direction générale du Partenariat mondial du



Un financement est requis pour améliorer la sûreté et la sécurité biologiques dans cette installation où des pathogènes mortels sont stockés dans des conditions inadéquates

MAECI a mis au point une stratégie détaillée relative à la non-prolifération des armes biologiques, qui vient compléter et renforcer les activités entreprises par le Canada dans le cadre du CIST. Sur la base de consultations menées auprès de ses partenaires en Russie, dans l'ex-URSS et au sein de la communauté internationale, le Canada est prêt à mener des initiatives dans les domaines suivants :

- aider à la mise au point et à l'application de normes efficaces et pratiques de sûreté et sécurité biologiques;
- aider à la création d'associations nationales ou régionales de sûreté biologique en Russie et dans les autres pays issus de l'ex-URSS;
- offrir des services de formation sur la sûreté et la sécurité biologiques;
- accorder les fonds nécessaires pour assurer la modernisation des mesures de sûreté et de sécurité biologiques dans les établissements qui revêtent une importance prioritaire du point de vue des stratégies de non-prolifération.